

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire du 09.12.2025

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 56 citoyens
Majorité : 29
Scrutateurs : Frédéric Burgy et Olivier Stieger
Excusés : Marceline et Philippe Francey

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale.

« Soyez les bienvenus à cette Assemblée communale ordinaire. C'est avec plaisir que nous vous accueillons ce soir, dans un lieu inhabituel en raison des travaux dans la halle polyvalente. »

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la commune a rencontré un gros problème avec la poste qui, pour une raison inexpliquée à ce jour, a omis de distribuer environ 500 exemplaires de la convocation et du calendrier des fenêtres de l'Avent. Elle rappelle que tout est publié sur le site internet et dûment annoncé dans la Feuille officielle. Elle indique être tout de même gênée par cette situation et n'a pour l'heure pas reçu d'explications de la part de la poste.

Conformément à l'article 12 alinéa 1 de la Loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 21 novembre 2025 et par distribution tous ménages de la convocation. Le bulletin numéro 11 de la nouvelle législature est publié sur le site internet et à disposition sur demande à l'administration communale.

Le procès-verbal était publié sur le site internet et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Comme scrutateurs, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose **MM. Frédéric Burgy** et **Olivier Stieger**.

Mme Anne-Elisabeth Nobs prie les personnes présentes n'ayant pas la qualité de citoyennes ou citoyens de se faire connaître comme telles aux scrutateurs.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les personnes présentes ayant le droit de vote. Il y a 56 citoyens ayant le droit de vote ce soir. La majorité est de 29 voix.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande que lorsqu'une personne de l'Assemblée prendra la parole, elle voudra bien annoncer son nom et son prénom avant de commencer son intervention.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** informe que les débats seront enregistrés.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un a une remarque concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 20.05.2025

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 20.05.2025 à l'unanimité moins 2 abstentions.

2. Budget 2026 et rapport de la commission financière

2.1. Budget de résultats 2026

Pour la présentation du budget de résultats 2026, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Francesco Screti, membre de la commission financière** pour le rapport de la commission. « *La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter le budget du compte de résultat 2026. Les charges se montent à 17'683'575 francs. Les revenus se montent à 17'387'440 francs. Le déficit se monte à 296'135 francs* ».

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion concernant le compte de résultats. Il est précisé que le Conseil vote également.

M. Daniel Angéloz demande la raison de la diminution des heures d'allemand. **M. Jean-Philippe Doutaz** répond que la situation découle de la demande de la professeure, qui a souhaité diminuer son taux d'activité à l'approche de sa retraite. Pour l'instant, l'école travaillera avec 10 unités au lieu de 14. Il précise qu'il n'y a pas d'intention de mettre fin à cette prestation et que cette diminution est acceptable pour l'école.

M. Daniel Angéloz demande si cette situation va perdurer et si des dispositions sont prévues pour la suite. **M. Jean-Philippe Doutaz** répond simplement que l'école dispose d'une enseignante totalement bilingue.

Au vote, l'Assemblée accepte le budget de résultats 2026 à l'unanimité moins 1 abstention.

2.2. Budget des investissements 2026

Pour le budget des investissements 2026, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Francesco Screti**, pour le rapport de la commission financière. *« La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissement 2026. Les investissements se montent à 17'081'500 francs. Les revenus se montent à 794'355 francs. Les investissements nets se montent à 16'287'145 francs ».*

Il n'y a pas de question. Il est précisé que le Conseil vote également.

Au vote, l'Assemblée accepte le budget des investissements 2026 à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Election d'un membre de la commission financière

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que **M. Christian Rebetez** a donné sa démission pour raison de santé. Elle tient à le remercier chaleureusement pour son engagement de longue date dans cette commission et lui transmet ses meilleurs vœux pour la suite. Elle ajoute que la commission financière devra se prononcer sur les comptes 2025, et qu'il a donc été jugé opportun de le remplacer encore durant cette législature, même si la commission sera entièrement renouvelée lors de l'Assemblée du 19 mai prochain.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que **M. Christian Rebetez** représentait le parti socialiste dans cette commission, elle passe donc la parole à Mme Paola Rugo Graber, présidente du parti, pour la présentation du candidat.

Mme Paola Rugo Graber indique « *Le PS Corminboeuf propose M. Thomas Gentil pour reprendre le siège de M. Christian Rebetez. Thomas Gentil est marié, père de deux enfants et habite à Corminboeuf depuis plus de dix ans. Il a déjà été membre de la commission financière avant de siéger au Conseil communal, fonction qu'il avait dû quitter en 2022 en raison d'un changement professionnel. Si sa disponibilité pour gérer les affaires communales a été réduite, son intérêt et son enthousiasme n'en demeurent pas moins intacts et reste pleinement compatible avec un engagement au sein de la commission financière. Sur le plan professionnel, Thomas Gentil est directeur adjoint d'Agroscope avec la responsabilité d'une enveloppe budgétaire de plus de 200 millions*

de francs. Son expérience en gestion financière, en organisation et en gouvernance représente sans aucun doute un atout pour la commission financière. Avec la candidature de Thomas Gentil, le PS Corminboeuf présente une personne engagée, expérimentée et déjà familière des dossiers communaux, capables de contribuer de manière constructive aux travaux de la commission. Nous vous invitons chaleureusement à soutenir sa nomination. »

Mme Anne-Elisabeth Nobs remercie **Mme Paola Rugo-Graber**. Elle demande formellement s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. Conformément à l'article 19 alinéa 2 de la loi sur les communes, s'il n'y a pas plus de candidats que de postes, l'élection est tacite sauf si 1/5 des membres présents demandent un scrutin de liste. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** demande si c'est le cas. Ce n'est pas le cas.

Mme Anne-Elisabeth Nobs propose d'élire par acclamation le candidat proposé, **M. Thomas Gentil**.

4. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine ARS

Mme Anne-Elisabeth Nobs présente les statuts.

Avant d'ouvrir la discussion, la parole est passée à **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière « *La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'approuver la modification des statuts de l'ARS.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

Mme Brigitte Boré demande pourquoi les communes d'Autigny et de Treyvaux n'y figurent pas. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** répond que la Confédération a estimé, statistiquement, que les habitants ne pendulent pas vers Fribourg. Elle précise que ces communes font bien partie de l'ARS, mais ne sont pas dans le périmètre VACO. Ces communes ne paieront pas pour les projets d'agglomération.

M. Daniel Angéloz demande si, au niveau des transports, il est possible d'espérer la mise en zone 10 de la commune. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** répond que la zone 10 n'a aucun lien avec l'ARS. Elle précise que la commune a tout tenté pour obtenir cette mise en zone 10. Une rencontre a eu lieu avec la direction des TPF ainsi qu'avec le service de la mobilité de l'État de Fribourg. La crainte est que, si la commune de Corminboeuf est acceptée en zone 10, d'autres communes fassent la même demande. Des projets de modification de la tarification, basés sur le kilomètre, sont prévus, mais ils ne seront pas appliqués avant 2030. **M. Daniel Angéloz** souligne qu'un trajet de Neyruz à Fribourg coûte seulement 20 centimes de plus qu'un trajet Corminboeuf-Fribourg et qu'il existe déjà un arrêt à Corminboeuf en zone 10, celui du bus numéro 9.

M. Jean-Claude Spicher demande ce qu'il adviendra du personnel actuel de l'AGGLO. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** répond que le personnel est très compétent et devrait normalement être maintenu.

M. Jean-Claude Spicher demande ce qu'il se passerait si certaines communes refusent les statuts de l'ARS. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** répond que des discussions

auront lieu afin de convaincre les habitants concernés. Le Conseil d'État a la compétence d'obliger une commune à participer. Elle rappelle cependant que les statuts ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée des délégués, composée de représentants de chaque commune. Un mécanisme bien équilibré a été trouvé.

M. Arnold Chassot demande de quelle manière la commune sera représentée.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond qu'à l'Assemblée des délégués, chaque commune disposera d'un délégué de base, puis d'un délégué supplémentaire par tranche de 2'000 habitants. Le comité représentera les régions.

Au vote, l'Assemblée communale approuve la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine ARS à l'unanimité.

5. Investissements

5.1. Crédit-cadre pour les travaux sur le réseau d'eau potable

M. Christian Vorlet, responsable du dicastère des finances, présente le crédit-cadre.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter un crédit de 200'000 francs pour les travaux sur le réseau d'eau potable. Cet investissement sera financé par le fonds spécial pour le maintien de la valeur. L'amortissement de 1.25% se fera sur 80 ans, en fonction de la réalisation de ces derniers.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

Mme Brigitte Boré demande si les 80 ans d'amortissement sont obligatoires ou s'ils sont conseillés. **M. Christian Vorlet** répond qu'il s'agit d'une obligation définie par la norme MCH2.

Au vote, le crédit-cadre pour les travaux sur le réseau d'eau potable est accepté à l'unanimité.

5.2. Crédit-cadre pour les travaux sur le réseau d'eaux usées

M. Christian Vorlet, responsable du dicastère des finances, présente le crédit-cadre.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter un crédit de 200'000 francs pour les travaux sur le réseau d'eaux usées. Cet investissement sera financé par le fonds spécial pour le maintien de la valeur. L'amortissement de 1.25% se fera sur 80 ans, en fonction de la réalisation de ces derniers.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.
Il n'y a pas de question.

Au vote, le crédit-cadre pour les travaux sur le réseau d'eaux usées est accepté à l'unanimité.

5.3. Crédit-cadre pour les travaux sur les routes

M. Christian Vorlet, responsable du dicastère des finances, présente le crédit-cadre.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée d'accepter un crédit-cadre de 200'000 francs pour les travaux sur le réseau routier. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. L'amortissement de 2.5% se fera sur 40 ans, en fonction de la réalisation de ces derniers.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.
Il n'y a pas de question.

Au vote, le crédit-cadre pour les travaux sur les routes est accepté à l'unanimité.

5.4. Crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau à la route de Chésopelloz à Corminboeuf

Mme Chantal Angéloz, responsable du dicastère des eaux, présente l'investissement.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité, propose à l'Assemblée d'accepter un crédit de 240'000.- francs pour le bouclage d'eau potable à la route de Chésopelloz. Cet investissement sera financé par le fond spécial pour le maintien de la valeur. L'amortissement de 1.25% se fera sur 80 ans.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.
Il n'y a pas de question.

Au vote, le crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau à la route de Chésopelloz à Corminboeuf est accepté à l'unanimité.

5.5. Crédit d'investissement pour un nouveau bus scolaire

M. Jean-Philippe Doutaz, responsable du dicastère des écoles, présente l'investissement.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité, propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de 150'000.- francs pour l'achat d'un nouveau bus scolaire. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt. Les frais financiers se montent à 1% pour les intérêts, auxquels il faut ajouter un amortissement de 10% sur 10 ans.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Patrick Mülhauser demande si un permis spécial est nécessaire.

M. Jean-Philippe Doutaz répond que oui et qu'il attend des précisions de la part de l'OCN.

M. Alfonso Fernandez demande combien de places comptera le bus.

M. Jean-Philippe Doutaz précise qu'il disposera de 28 à 35 places.

M. Pierre-Michel Quendoz demande si ce bus pourrait être utilisé par les divers commissions pour le déplacement des habitants. **M. Jean-Philippe Doutaz** répond que les sièges du bus sont conçus pour des enfants et qu'il ne pourra donc pas accueillir d'adultes. Il précise que la commune est soumise à différentes lois et qu'elle n'a pas les assurances nécessaires pour transporter des adultes en dehors des transports scolaires.

Mme Brigitte Boré demande si la commune payera la formation à la conductrice.

M. Jean-Philippe répond que oui.

Mme Catherine Lunghi relève que le bus sera utilisé pour les trajets vers la bibliothèque et demande si cela permettra de réduire les coûts.

M. Jean-Philippe Doutaz répond que oui.

M. Christian Vorlet précise que le coût actuel des transports scolaires, effectués par des professionnels, s'élève à CHF 40'000. – par année.

Au vote, le crédit d'investissement pour le nouveau bus scolaire est accepté à l'unanimité.

6. Divers

Service des repas à domicile

M. Boris Bek Uzarov indique qu'il existe un groupe de bénévoles qui distribue des repas chauds et qu'il est à la recherche de bénévoles supplémentaires. Il encourage les personnes présentes à l'Assemblée à en parler autour d'elles.

Commission seniors – Recherche d'un membre non-senior

M. Boris Bek Uzarov indique que toutes les commissions seront renouvelées lors de la prochaine législature. Il souhaite tout de même informer l'Assemblée que la commission seniors cherchera un membre non-senior et encourage les personnes présentes à l'Assemblée à en parler autour d'elles.

Nouvelle halle multisports :

M. Alain Lunghi fait le point sur l'avancement des travaux de la halle multisports. Dès février–mars 2026, la nouvelle salle de sport ainsi que la salle des sociétés pourront être louées par la population. La nouvelle salle sera exclusivement dédiée aux activités sportives, tandis que l'ancienne sera dédiée au sport mais également aux manifestations. Fin février, début mars, les travaux de rénovation de l'ancienne salle de sport débuteront et les enfants utiliseront alors la nouvelle halle multisports. Les aménagements extérieurs progressent et le réaménagement des places de parc est en cours. L'ensemble du chantier suit le calendrier et le budget prévus. Il annonce également que l'inauguration aura lieu le 14 mars 2026. Un flyer d'inscription sera envoyé, l'inscription étant obligatoire pour des raisons d'organisation. Il présente le programme de cette journée.

Mme Brigitte Boré demande quand l'ensemble des travaux sera achevé.

M. Alain Lunghi répond que les deux salles seront opérationnelles pour la rentrée scolaire 2026.

Zone industrielle – Projet Symbio

M. Alain Lunghi explique que, dans la zone d'activité située derrière la déchetterie, des travaux avaient commencé mais se sont brusquement arrêtés. L'entreprise qui devait s'y installer a décidé de suspendre le projet pour l'instant et il est probable qu'elle ne poursuive pas. Il précise que le terrain a été entièrement payé par cette entreprise, ce qui signifie qu'aucun risque financier ne pèse sur la commune. Il rappelle que la commune dispose d'un droit de réméré, lui permettant de racheter le terrain au prix exact de la vente. D'autres sociétés se sont déjà montrées intéressées à reprendre le projet, ce qui est positif pour la commune. Une entreprise répondant aux exigences est d'ailleurs très intéressée.

M. Olivier Stieger demande si, dans l'hypothèse où aucune entreprise ne reprendrait le terrain et que la commune devait le racheter, celui-ci serait réaménagé tel quel ?

M. Alain Lunghi répond que la commune devra alors évaluer si les travaux réalisés constituent une plus-value à racheter ou une charge. L'objectif sera de disposer d'un terrain utilisable par toute entreprise susceptible de l'acquérir.

M. Henri Castella demande si l'agrandissement de la déchetterie se trouve dans la même zone. **M. Alain Lunghi** répond que le projet d'agrandissement est toujours existant mais qu'il a été mis en pause dans l'attente de la décision concernant le terrain où aurait dû se trouver Symbio.

Remerciements

AL indique : *« Ce soir est un moment particulier, chargé d'émotion et de gratitude. Chère Anne-Elisabeth, comme tu l'as annoncé dans le bulletin d'information, c'est la dernière fois, que tu présides cette Assemblée communale. Après 20 ans, dont 10 de syndication, d'engagement, de travail, de passion et de détermination au service de notre commune, un nouveau chapitre va s'ouvrir pour toi. 20 ans, c'est bien plus qu'un chiffre, c'est une génération. Tu as su faire face aux défis, parfois inattendus, toujours exigeants, avec calme et sérieux. Tu as dû convaincre, expliquer, parfois arbitrer mais toujours dans l'intérêt du bien commun. C'est connu, la vie communale est avant tout une aventure collective. Ce soir, nous saluons une femme qui a consacré une part importante de sa vie à notre communauté. Madame la Syndique, au nom de toutes les personnes ici présentes, au nom des habitantes et habitants, nous te souhaitons une*

nouvelle étape pleine de santé, de joie, d'enthousiasme pour tes projets futurs, de sérénité et de bonheur avec ta famille. Merci. »

Divers des citoyens :

M. Daniel Angéloz rappelle qu'en 2019, une pétition demandant l'instauration du 30 km/h sur la route d'Amont avait été déposée auprès de la commune et que, trois ans plus tard, l'Assemblée avait accepté un crédit pour mettre cette zone en 30 km/h. Il demande où en est le projet.

M. Dario Viel répond que le dossier progresse, mais que la commune doit gérer un très grand nombre de dossiers de construction et qu'avec les ressources disponibles, les dossiers sont traités progressivement selon les priorités. Il rappelle également que la commune ne peut pas réaliser tous les projets par ses propres moyens et qu'elle doit engager des bureaux d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO).

M. Daniel Angéloz fait alors une comparaison avec la commune de Granges-Paccot, qui a récemment mis en place une zone 30 km/h plus rapidement que Corminboeuf.

Mme Anne-Elisabeth Nobs précise que le processus est complexe et que ce projet nécessite des discussions qui prennent du temps.

Mme Catherine Mauron rappelle que l'Assemblée a voté pour la mise en séparatif du collecteur communal situé entre la route de Belfaux et l'impasse du Verger et demande où en est le dossier. **Mme Chantal Angéloz** répond que l'étude est en cours de finition et que la prochaine étape, début 2026, sera la mise à l'enquête. Les travaux devraient ensuite commencer à la rentrée scolaire, pour autant que tout se déroule comme prévu.

Mme Brigitte Boré indique que le chemin le long du Tigulet, depuis le pont proche de l'ancienne laiterie jusqu'à l'impasse des Chênes, est boueux. Elle demande si des travaux seront faits pour résoudre ce problème. **M. Pierre-André Guisolan**, chef de l'édilité, indique que les travaux sont bien prévus mais qu'ils ont été retardés en raison de la météo.

M. Henri Castella demande où en est la mise en conformité des arrêts de bus.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que le sujet est à l'étude. Un projet de réaménagement de la place du centre, située en face de la boulangerie et du St-Georges, est en cours d'élaboration et sera présenté ; il inclut également les deux arrêts de bus concernés. Pour les autres arrêts, aucun projet n'est prévu pour l'instant.

M. Dario Viel ajoute que la demande de crédit pour le réaménagement de la route du centre ne sera pas soumise avant décembre 2026.

M. Olivier Stieger précise que le canton de Fribourg compte 860 arrêts de bus à assainir selon les exigences de la LHand, et que ce travail s'étalera sur environ 80 ans. Il faut donc être patient.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique : *« Pour terminer cette assemblée, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel communal, de l'administration, de la conciergerie, de l'édilité et de l'accueil extra-scolaire. Merci aux membres du corps enseignant pour leur engagement et leur travail toujours apprécié. Merci aussi à mes collègues du Conseil pour le travail effectué et l'esprit collégial qui règne durant nos séances. C'est ce soir la dernière Assemblée communale que je préside, sauf si nous devons convoquer une Assemblée extraordinaire avant le mois de mai. Après 4 législatures au Conseil communal dont 2 comme Syndique, il est temps de raccrocher. J'ai énormément apprécié cette période, cette fonction et la très*

belle collaboration avec vous, membres de l'Assemblée communale. Les débats sont toujours courtois et vous avez toujours suivi les propositions du Conseil au cours de cette législature. Au terme de cette année, je vous souhaite de passer les fêtes dans la sérénité, et vous transmets mes meilleurs vœux pour l'année à venir. Je clos donc cette assemblée, et vous invite à partager le verre de l'amitié. La prochaine assemblée communale ordinaire aura lieu le 19 mai 2026. »

Mme Anne-Elisabeth Nobs lève l'Assemblée communale ordinaire à 21h20.

La Syndique

e.s. hL
A.-E. Nobs



La Secrétaire adjointe

[Signature]
C. Rey